

Conditions Générales d'Utilisation et de Participation – Tombola AFASEC

Article 1 – Organisation

L'**AFASEC** (Association de Formation et d'Action Sociale des Écuries de Courses), dont le siège est situé **Allée de Jardy, 60270 Gouvieux**, organise une **tombola gratuite sans obligation d'achat**, dans le cadre de ses actions de communication et d'animation communautaire.

Le **tirage au sort** aura lieu le **dimanche 2 novembre 2025 à 20h**.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à la tombola est **gratuite et sans obligation d'achat**.

Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en **France métropolitaine**.

La participation implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**.

Une seule participation par personne est autorisée. Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera la disqualification du participant.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de **remplir le formulaire de participation** accessible à l'adresse suivante : <https://app.eventlead.ovh/kiosk/afasec/trivia-quiz>

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la date du **tirage au sort**, soit le **dimanche 2 novembre 2025 à 20h**.

Aucune participation reçue après cette date ne sera prise en compte.

Article 4 – Tirage au sort et désignation des gagnants

Le **tirage au sort** sera effectué le **dimanche 2 novembre 2025 à 20h** par l'équipe communication de l'AFASEC.

Les **gagnants seront contactés par e-mail** à l'adresse renseignée lors de leur participation.

Ils disposeront d'un **délai de 48 heures** à compter de la réception du mail pour **confirmer leur gain et transmettre leurs coordonnées postales complètes** (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone).

Passé ce délai, **sans réponse du gagnant**, le lot sera considéré comme **perdu et définitivement non attribué**.

L'AFASEC **n'a pas l'obligation de désigner un autre gagnant** pour ce lot.

Article 5 – Description des lots

Cinq (5) lots sont mis en jeu, comprenant chacun :

- **1 vêtement AFASEC** : *un pull Grand Prix d'Amérique ou un t-shirt AFASEC* (2 pulls et 3 t-shirts au total)
- **1 gourde AFASEC**
- **1 casquette AFASEC**
- **1 tour de cou**
- **Plusieurs cartes postales**
- **1 porte-clés AFASEC**
- **1 carnet AFASEC**
- **1 tote bag AFASEC**

Les lots ne sont **ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en valeur monétaire.**

En cas d'indisponibilité d'un article, l'AFASEC se réserve le droit de le remplacer par un lot d'une valeur équivalente.

Article 6 – Livraison des lots

Les lots seront expédiés **par voie postale** à l'adresse fournie par les gagnants dans le délai imparti.

L'AFASEC ne saurait être tenue responsable des éventuelles erreurs d'adresse, pertes ou retards de livraison imputables aux services postaux.

Article 7 – Responsabilité

L'AFASEC ne pourra être tenue responsable en cas de **force majeure** ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement de la tombola (problèmes techniques, erreurs humaines, interruption de service, etc.).

La participation implique la reconnaissance et l'acceptation des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de coupure ou de piratage.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies via le formulaire sont nécessaires pour :

- La gestion de la participation et du tirage au sort,
- La prise de contact avec les gagnants,
- Et, conformément à la condition obligatoire, le recontact ultérieur par l'AFASEC dans le cadre de ses missions d'information, d'orientation et de promotion des formations.

En cochant la case “J’accepte d’être recontacté(e) par l’AFASEC”, les participants consentent à ce que leurs données soient conservées par l’AFASEC et utilisées à des fins de communication, d’information ou de prospection sur les métiers, formations et événements organisés par l’association.

Les participants disposent d’un droit d’accès, de rectification et de suppression de leurs données, qu’ils peuvent exercer à tout moment en écrivant à :

 communication@afasec.fr

Les données ne seront pas supprimées automatiquement après le tirage, dans la mesure où le consentement au recontact est obligatoire pour participer.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation à cette tombola implique l’**acceptation sans réserve** du présent règlement.

Aucun recours ne pourra être exercé concernant le résultat du tirage ou l’attribution des lots.

Article 10 – Contact

Pour toute question relative à la tombola ou à son règlement :

communication@afasec.fr

www.afasec.fr

AFASEC – Allée de Jardy, 60270 Gouvieux